

Que ce soit sur le plan économique, sociologique ou juridique, les évolutions technologiques ont entraîné des transformations profondes dans le domaine de la création artistique. Avec le numérique en effet, de nouveaux usages et pratiques artistiques ont émergé (*téléchargement, streaming, mashup, ...*) et de nouveaux acteurs, comme *Google, iTunes, Deezer, Youtube, Netflix ou Creative commons*, se sont progressivement imposés. Le modèle économique traditionnel de la création artistique ainsi que son cadre juridique en ont été directement impactés.

Parmi les diverses problématiques qu'élèvent de telles transformations, celle relative à la rémunération des artistes constitue un sujet vaste et relativement complexe que les étudiants du *Master 2 Droit et activités artistiques* ont pris pour objet d'étude.

Cette table ronde, qui débutera par une analyse économique, portera essentiellement sur le cadre juridique de la rémunération des artistes à l'ère numérique. Les sources, la fixation, le régime social et fiscal de la rémunération ainsi que la gestion individuelle ou collective des droits numériques seront étudiés au cours de cette journée dans leurs aspects théoriques et concrets. In fine, ces travaux permettront d'apporter des éléments de réponse à la problématique générale que sous-tend le sujet : eu égard à la richesse générée par les exploitations numériques de la création artistique, le droit français offre-t-il aux artistes un système de rémunération équitable et efficace ?

# RÉMUNÉRATION DES ARTISTES ET NUMÉRIQUE

## TABLE RONDE MASTER 2 DROIT ET ACTIVITES ARTISTIQUES

LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE DE DROIT DES MEDIAS ET DES MUTATIONS SOCIALES

Renseignements  
Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias et des Mutations Sociales  
LID2MS

AMU - Faculté de Droit et de Science Politique  
3, avenue Robert-Schuman – Espace Cassin  
13628 AIX-EN-PROVENCE cedex 1  
Tél : 04 42 17 28 06 - Télécopie : 04 42 17 25 29  
[danielle.bougrat@univ-amu.fr](mailto:danielle.bougrat@univ-amu.fr)  
<https://lid2ms.com/>

L.I.D2M.S  
Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias & des Mutations Sociales

AIX-EN-PROVENCE  
VENDREDI 2 MARS 2018  
FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE D'AIX-MARSEILLE  
SALLE DES ACTES

## PROGRAMME DE LA JOURNEE

- 9 h 00 Accueil des participants (Salle des Actes)**  
**Allocution de bienvenue de M. le Professeur Hervé ISAR**, Directeur du LID2MS  
**Propos introductifs de M. Philippe MOURON et Mme Alexandra TOUBOUL**, coordinateurs de la table ronde
- 9 h 30** • **Approche économique de la rémunération des artistes à l'ère numérique**, sous la direction de M. Pierre SCHWEITZER, Maître de conférences associé à l'Université d'Aix-Marseille.  
– Présentation du rapport de **Thomas CHATELET, Clara DOURDET, Coralie DURAND et Bruno GROSSO**, étudiants du Master 2 « Droit et activités artistiques ».
- 10 h 00** Discussion
- Pause
- 10 h 30** • **Les sources de la rémunération des artistes à l'ère numérique**, sous la direction de M. Philippe MOURON, Maître de conférences HDR à l'Université d'Aix-Marseille.  
– Présentation du rapport de **Mélody MARTY, Maëlys GOUDIN-NICOLI, Annabelle BEZIAT**, étudiantes du Master 2 « Droit et activités artistiques ».
- 11 h 00** • **Le régime juridique de la rémunération – Aspects de propriété littéraire et artistique, de droit social et de droit fiscal**, sous la direction de Mme Alexandra TOUBOUL, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille.  
– Présentation du rapport de **Fanny BOUQUIER, Esra HINNEN, Luis SANCHEZ PAGES, Mégane TAFIAL**, étudiants du Master 2 « Droit et activités artistiques ».
- 11h30** Discussion
- 11h 45** **Pause lunch**

## Reprise des travaux

- 13 h 30** • **Rémunération et gestion collective à l'ère numérique** sous la direction de M. Philippe MOURON, Maître de conférences HDR à l'Université d'Aix-Marseille.  
– Présentation du rapport de **Léonie BOURGOIN, Florence DEPARIS, Mathilde GROULARD**, étudiantes du Master 2 « Droit et activités artistiques ».
- 14 h 00** • **Rémunération et gestion volontaire des droits – L'exemple de la musique**, sous la direction de Mme Alexandra TOUBOUL, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille.  
– Présentation du rapport de **Charlotte BERNARD, Lisa DUVAL, Charlotte GUEVELOU**, étudiantes du Master 2 « Droit et activités artistiques ».
- 14 h 30** • **Rémunération et gestion obligatoire des droits – L'exemple des arts graphiques et plastiques**, sous la direction de M. Philippe MOURON, Maître de conférences HDR à l'Université d'Aix-Marseille.  
– Présentation du rapport de **Raphaël COCHARD, Leslie BLANCHON, Pauline MIOTTI**, étudiants du Master 2 « Droit et activités artistiques ».
- 15 h 00** Discussion
- 15 h 10** **Rapport de synthèse présenté par M. Philippe MOURON et Mme Alexandra TOUBOUL**, coordinateurs de la table ronde
- 15 h 30** **Clôture des travaux**